

Par

Joëlle Thérien

Maîtrise en histoire, profil histoire appliquée, UQAM

Depuis le XIX^e siècle, la vie de nombreux religieux et religieuses a été abordée dans plusieurs ouvrages^[1] et articles de périodiques. L'entrée en religion des individus y est présentée comme un acte motivé par une grande dévotion^[2]. On retrouve, notamment dans le Bulletin de recherches historiques, une quantité importante d'articles documentant la vie de plusieurs générations de familles issues de l'élite dont certains membres ont embrassé une carrière religieuse. Ces généalogies illustrent que de moins en moins de nobles se dirigent vers une carrière ecclésiastique après la Conquête^[3]. Par ailleurs, plusieurs historiens traitent des conséquences du changement de régime sur les communautés religieuses. Notamment, Marcel Trudel explique que certaines communautés féminines se relèvent mieux que d'autres de la guerre, mais qu'il en est autrement pour les communautés masculines^[4].

Bien que les effets de la Conquête sur le Canada aient été abordés sous de multiples angles par les historiens de différentes époques, aucun ne s'est attardé sur la baisse des vocations religieuses chez les nobles canadiens sous le Régime anglais. C'est ce que nous proposons de faire dans cet article en fournissant des pistes de réflexion sur le contexte entourant la chute drastique des vocations religieuses chez l'élite^[5]. En d'autres termes, notre question de recherche se pose ainsi : pourquoi, après la Conquête anglaise, les nobles canadiens sont beaucoup moins nombreux à entrer en religion? Nous pensons que la réponse à cette question se trouve dans plusieurs éléments du contexte historique.

Après avoir discuté de la définition de la noblesse canadienne, nous présenterons le groupe d'individus que nous avons étudié avant d'illustrer la chute des vocations religieuses au sein de celui-ci après la Conquête. Ensuite, nous nous pencherons sur les vocations féminines et, après, sur les vocations masculines. Enfin, nous reviendrons sur nos résultats de recherche pour proposer quelques pistes de réflexion sur la baisse des vocations religieuses chez la noblesse canadienne sous le Régime anglais (1760-1840). Spécifions que, tout au long de cet article, nous allons comparer nos résultats aux travaux de d'autres historiens qui ont travaillé sur une ou plusieurs familles nobles.

Dans son ouvrage tiré de sa thèse de doctorat parue en 1988, Lorraine Gadoury se base sur deux critères pour distinguer les nobles des roturiers soit le port du titre de noblesse (écuyer ou

chevalier, par exemple) et le fait de « vivre noblement ». D'ailleurs, durant le Régime français, le Conseil supérieur utilise ces deux critères pour déterminer la noblesse d'un individu. Précisons que le fait de vivre noblement se manifeste, entre autre, par l'occupation professionnel qui consiste, pour les nobles, à servir le roi que ce soit par les armes, dans l'administration ou dans la magistrature^[6]. Cette définition de Gadoury ne fait pas l'unanimité. Notamment, dans un article, François-Joseph Ruggiu explique que l'historienne-démographe exclut plusieurs personnes de son étude dont des individus ayant été anoblis de même que des nobles de passage dans la colonie[7].

En plus d'offrir une définition de la noblesse canadienne, Lorraine Gadoury a relevé que l'importance de ces vocations est l'un des traits qui distinguent la noblesse de la roture. En effet, elle a calculé que les familles nobles canadiennes comptent en moyenne 1,7 religieux par famille durant le Régime français. En plus de ne pas diviser le patrimoine familial de génération en génération, ce choix offre l'opportunité de poursuivre une « carrière » au sein d'une communauté religieuse et d'accéder à des fonctions prestigieuses. Nous aurons l'occasion de revenir sur les travaux de Gadoury. Pour le moment, mentionnons seulement que les vocations religieuses chez la classe nobiliaire sont remarquablement bien documentées en ce qui concerne le Régime français[8]. Toutefois, il n'existe pas d'étude aussi complète sur la noblesse durant le Régime anglais.

Il va sans dire qu'après la Conquête, la notion même de noblesse change profondément. Pour les fins de cette recherche, nous continueront à parler de « nobles » pour nommer les descendants de la noblesse canadienne même si, sous le Régime britannique, ceux-ci n'ont pas besoin de prouver leur noblesse ni d'exercer des fonctions liées au service du roi comme à l'époque française. Autrement dit, sous le Régime anglais, la noblesse canadienne disparaît[9].

Résultats de recherche

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons sélectionné trois familles nobles canadiennes : Ramezay, Lacorne et Lorimier. Ce choix repose sur le fait que les trois fondateurs de ces familles sont issus de la noblesse française ayant émigré au Canada vers 1685 et qu'ils ont tous trois fondé une famille dans les années 1690. Ils sont donc représentatifs de la noblesse canadienne. Claude de Ramezay (1659-1724) et de Charlotte Denis (1668-1742) se sont mariés en 1690 et dix enfants issus de leur union ont survécu jusqu'à l'âge adulte. Quant à Jean-Louis de Lacorne (1666-1722) et Anne Pecaudy de Contrecoeur (1676-1752), ils se sont mariés en 1695

et onze enfants nés de leur union ont vécu jusqu'à l'âge de 15 ans. L'un d'entre eux, Louis de Lacorne (1696-1762) a épousé la fille de Claude de Ramezay, Élisabeth (1707-1780). Finalement, Guillaume de Lorimier (1670-1709) et Marguerite Chotel Saint-Romain (v. 1670-1736) se sont mariés en 1695 et deux de leurs enfants ont atteint l'âge adulte.

Nous avons analysé le parcours des descendants des trois couples identifiés précédemment ce qui représente cinquante-huit femmes et cinquante-et-un hommes. Les familles Ramezay et Lacorne ont été suivies sur quatre générations tandis que les Lorimier, sur trois[10]. Nous n'avons retenu que les individus ayant amorcé leur carrière dans la colonie. En ce sens, les enfants nés au Canada, dont nous avons la certitude qu'ils ont émigré en France ou aux États-Unis avant d'avoir débuté leur carrière, ont été exclus[11].

Pour le présent article, les individus sous enquête ont été divisés en deux groupes soit ceux nés entre 1691 et 1747 (inclusivement) et ceux nés entre 1748 et 1809 (inclusivement). Les hommes et les femmes du premier groupe ont amorcé leur carrière avant la capitulation de Montréal et ceux du deuxième, sous le Régime anglais. Précisons que les nobles, durant le Régime français, ont la possibilité de commencer leur carrière dès l'âge de 12 ans[12]. Cette manière de diviser le groupe à l'étude permettra d'identifier dans quelle mesure les individus ayant débuté leur vie active sous le Régime anglais sont enclins à se diriger vers une carrière en religion.

Commençons par déterminer dans quelle proportion les femmes et les hommes étudiés choisissent le célibat, la vie en religion ou le mariage.

Tableau 1

Distribution des célibataires, des religieuses et des femmes mariées selon l'année de naissance

Année de naissance	Célibataires	Religieuses	Femmes mariées	Total
1691-1747	4	8	13	25
1748-1809	11	0	22	33

Total	15	8	35	58
-------	----	---	----	----

Source : Base de données élaborée par Joëlle Thérien à partir de renseignements trouvés dans les bases de données spécialisées en généalogie et dans les sources secondaires.

Tableau 2

Distribution des célibataires, des religieux et des hommes mariés selon l'année de naissance

Année de naissance	Célibataires	Religieux	Hommes mariés	Total
1691-1747	8	2	15	25
1748-1809	13	1	12	26
Total	21	3	27	51

Source : Base de données élaborée par Joëlle Thérien à partir de renseignements trouvés dans les bases de données spécialisées en généalogie et dans les sources secondaires.

Ces deux tableaux nous révèlent que, toutes époques confondues, les nobles privilégient le mariage, mais qu'une bonne partie d'entre eux demeurent célibataires. Précisons que la majorité des hommes et femmes identifiés comme célibataires sont décédés avant d'avoir atteint l'âge pour être qualifiés de célibataires définitifs^[13] ou sont mort à une date que nous n'avons pu trouver. Il est donc difficile de dissocier les individus qui ne se sont pas mariés par choix de ceux qui sont décédés avant d'avoir eu la possibilité de prendre époux ou épouses.

À l'image de ce que l'on retrouve au sein de la noblesse canadienne, les vocations religieuses sont importantes chez les individus nés avant 1748. Effectivement, 32% (huit sur vingt-cinq) des femmes sont entrées en religion ce qui est bien au-dessus de ce que Lorraine Gadoury a calculé pour la noblesse canadienne. L'historienne-démographe a calculé que seulement 17,6% des femmes nées entre 1630 et 1765 ont embrassé une carrière religieuse. Quant aux hommes de notre groupe, 8% (deux sur vingt-cinq) se consacrent à une vie religieuse ce qui se rapproche des

résultats de Gadoury qui a relevé que 6% des nobles nés entre 1630 et 1765 ont mené une vie ecclésiastique ^[14].

En ce qui concerne la période anglaise, il n'existe aucune recherche aussi complète que celle menée par Gadoury sur la période française. Nous nous rabattons les travaux de d'autres historiens qui ont examiné des familles de l'élite pour comparer nos résultats de recherche. D'abord, Benoit Grenier a étudié dix familles de seigneurs résidants sur plusieurs générations dont quatre sont issues de la noblesse canadienne. Ceci l'a amené à analyser le destin de deux cent cinquante descendants de seigneurs ayant dépassé l'âge de vingt-cinq ans. Ces derniers ont vécu au XVIII^e siècle et durant une bonne partie du XIX^e. De ce nombre, treize femmes (dont une seule n'est pas noble) et cinq hommes (tous issus de la noblesse) sont entrés en religion ce qui représente 7,2% des enfants de seigneurs étudiés. Il est important de préciser que presque la totalité des femmes ont fait leur entrée en religion avant la Conquête puisqu'une seule a prononcé ses vœux sous le Régime anglais. Quant aux hommes, un seul fils de seigneurs a mené sa carrière durant la période anglaise ^[15]. Ces données suggèrent donc une baisse importante des vocations religieuses chez les familles étudiées par Grenier.

Ensuite, Isabelle Tanguay, dans son mémoire de maîtrise, a, elle aussi, constaté une baisse des vocations religieuses en étudiant la descendance de Pierre Boucher, un ressortissant de la noblesse canadienne. Parmi les descendantes nées entre 1653 et 1734, 20,6% sont religieuses alors que cette proportion est de 2,2% pour celles nées entre 1735 et 1811. Du côté des hommes, chez ceux qui sont nés entre 1653 et 1734, 12,5% (neuf hommes sur soixante-douze) sont devenus prêtres tandis que cette proportion est de 6,9% (neuf hommes sur cent trente et un) pour ceux nés entre 1735 et 1811 ^[16].

En somme, Grenier et Tanguay ont observé que les vocations religieuses se font plus rares sous le Régime anglais au sein des familles qu'ils ont étudiées. Comme l'illustre le tableau 1 et 2, les données que nous avons recueillies vont dans le même sens. Effectivement, aucune des femmes nées du deuxième groupe ne s'est dirigée vers une vie religieuse et un seul homme du même groupe a choisi de consacrer sa vie à l'Église. À présent que nous avons documenté la baisse des vocations religieuses, nous présenterons quelques faits sur les vocations féminines et masculines afin d'apporter quelques pistes de réflexion pour expliquer ce phénomène.

Vocations religieuses féminines

Au sein du groupe que nous avons étudié, nous avons recensé huit femmes ayant épousé une vocation religieuse. La moyenne d'âge de leur profession de foi est de 23 ans, basé sur l'âge connu de sept d'entre elles. Cette moyenne est légèrement supérieure à celle calculée par Gadoury pour la noblesse canadienne qui est de 21 ans^[17]. Cette différence s'explique par la présence de Marie-Anne de Lacorne (1716-1797) qui a effectué sa profession de foi à 38 ans ce qui a fait considérablement augmenter notre moyenne^[18]. En enlevant cette femme de notre calcul, notre moyenne tombe à 20,75 ans.

Si les nobles canadiennes font leur profession si jeune, c'est probablement qu'elles ne choisissent pas cette avenue parce qu'elles ont perdu espoir de trouver un époux convenable. Si la majorité d'entre elles étaient entrées en religion à défaut d'avoir trouvé un bon parti, la moyenne d'âge des femmes célibataires aurait été plus élevée^[19]. Qu'est-ce qui motive donc ces femmes entrer dans une communauté religieuse dans la fleur de l'âge? Il semble que ce soit la possibilité d'accéder à des fonctions prestigieuses qui ne sont ouvertes qu'à celles ayant suffisamment d'ancienneté^[20]. Malgré cela, au sein du groupe à l'étude, seulement deux femmes ont occupé une charge prestigieuse. Il s'agit de Charlotte de Ramezay (1697-1767) qui a été élue supérieure de l'Hôpital-Général de Québec^[21] et Louise-Ursule de Lacorne (1697-1753) qui a été dépositaire chez les Ursulines de Trois-Rivières^[22]. En ce qui concerne les autres, nous pensons que Catherine de Ramezay (1696-1725)^[23] et Marie-Anne de Lacorne, entrée à l'Hôpital-Général de Québec en 1754^[24], auraient pu occuper une charge importante dans leur communauté si elles avaient vécu plus longtemps. En effet, l'historiographie démontre que les nobles, lorsqu'elles ont acquis suffisamment d'ancienneté, ont toutes les chances d'occuper une fonction prestigieuse^[25].

À présent, nous nous pencherons sur les communautés religieuses que les femmes de notre groupe ont intégrées. Trois ont choisi l'Hôpital-Général de Québec, deux ont rejoint les Ursulines de Trois-Rivières, une, les Ursulines de Québec et une autre, la Congrégation Notre-Dame de Montréal. Au Canada, durant la période française, Gadoury observe que les établissements qui attirent le plus la noblesse sont l'Hôpital-Général et les Ursulines de Québec (22,4% des religieuses nobles optent pour le premier contre 20,7% pour le deuxième). D'ailleurs, il est fréquent que les nobles de Montréal et de Trois-Rivières rejoignent les rangs de l'une de ces communautés^[26]. Si nos données diffèrent avec celles de Gadoury concernant le choix des établissements, c'est probablement à cause de la taille du groupe à l'étude qui ne compte que huit religieuses dont plusieurs ont un lien de parenté. Effectivement, il est fréquent que les membres d'une même famille n'intègrent pas la même communauté afin de maximiser les

chances de chacun d'obtenir un poste élevé^[27]. Dans notre groupe, nous retrouvons deux sœurs, Louise-Ursule (1697-1753) et Claire-Françoise (1701/1702-1783) de Lacorne ayant rejoint la même communauté^[28]. Nous supposons que cette situation s'explique par le fait que ces femmes sont issues d'une famille nombreuse dans laquelle les parents ont dirigé plusieurs de leurs enfants vers une carrière religieuse pour éviter de diviser le patrimoine familial. Nous reviendrons ultérieurement sur cette stratégie adoptée par la noblesse canadienne puisqu'elle nous aidera à expliquer la baisse des vocations religieuses après la Conquête.

Vocations masculines

Sur les cinquante-et-un hommes du groupe à l'étude, trois sont entrés en religion: deux frères jumeaux : Joseph-Marie de Lacorne (1714-1779) et Jean-Louis de Lacorne (1714-1778) et Guillaume-Mathieu de Lorimier (1761-1799). Nous présenterons d'abord le parcours de ces hommes pour ensuite revenir sur le contexte historique entourant la chute des vocations religieuses sous le Régime anglais.

Tout d'abord, Joseph-Marie de Lacorne est ordonné prêtre à Rennes en 1738. À son retour dans la colonie, il est curé de Saint-Michel-de-Bellechasse. En 1747, il est nommé chanoine de la cathédrale de Québec et il siège aussi au Conseil supérieur. Entre 1750 et 1759, il est délégué du chapitre de Québec à Paris et, durant cette période, il remplace le chanoine responsable de l'administration de l'abbaye de Maubec en raison de la mauvaise santé de celui-ci. En 1756, on lui confie officiellement l'administration de l'abbaye et, en 1759, l'abbaye de l'Étoile. C'est aussi lors de son séjour en France qu'il est nommé doyen du chapitre. Après la Conquête, on le nomme vicaire général et on le retrouve parmi les délégués à Londres au sujet de la nomination d'un évêque à Québec. Il passe les dernières années de sa vie en tant qu'abbé à l'abbaye de Maubec soit entre 1766 et 1779. Même si Joseph-Marie de Lacorne a mené la majorité de sa carrière en France, il maintient des liens importants avec le Canada puisque, lorsqu'il s'embarque pour la France en 1750, c'est pour défendre les intérêts de la colonie dans le cadre d'un long procès concernant la cure^[29] de Québec. De plus, après la Conquête, il se rend à Londres afin de faire pression pour le maintien de la religion catholique dans la colonie et le nouvel évêque^[30], Monseigneur Briand, sollicite son aide pour effectuer plusieurs démarches en son nom^[31].

Jean-Louis de Lacorne décède aussi en France, plus précisément à Bourbonne-les-Bains. Ce

Récollet fait sa profession religieuse à Québec en 1734 et prend le nom de frère Maurice. Il est ordonné dans la même ville en 1741. On le retrouve ensuite missionnaire chez les Micmacs au Nouveau-Brunswick. De retour à Québec en 1756, il est commissaire provincial des Récollets du Canada. Il occupe également la fonction de supérieur du couvent avant de quitter la colonie à l'automne 1758 pour la métropole. Peu de temps après, il aurait quitté son ordre religieux à cause de troubles de santé[32].

Enfin, unique enfant de Joseph-Antoine Guillaume de Lorimier et Marie-Josèphe Madeleine d'Amour de Clignancourt à avoir atteint l'âge adulte, Guillaume-Mathieu de Lorimier a une carrière plus modeste que les jumeaux Lacorne. Après avoir été ordonné prêtre en 1784, il est brièvement curé de Saint-Sulpice et, dès 1785, il est curé de Saint-Cuthbert[33].

Concernant les parcours de ces trois religieux, nous retenons quelques éléments pouvant nous aider à répondre à notre problématique. Tout d'abord, les deux hommes ayant débuté leur carrière sous le Régime français ont mené une carrière plus prestigieuse que Joseph-Antoine Guillaume de Lorimier. Ensuite, il semble que la Conquête ait un impact sur les carrières religieuses des frères Lacorne puisque l'un est appelé à intervenir à Londres et l'autre quitte la colonie en 1758 et il est possible que la guerre ait motivé son départ. En somme, d'après ce que nous constatons, il semble que la Conquête a un impact sur les vocations religieuses masculines. Par exemple, le chapitre de Québec est aboli de sorte que la fonction de chanoine considérée prestigieuse à l'époque disparaît dans la colonie[34].

Quelques pistes de réflexion pour comprendre la baisse des vocations religieuses

Nous pensons que la baisse des vocations religieuses chez la noblesse canadienne s'explique par les changements politiques survenus sous le Régime anglais. Commençons par faire un retour sur le Régime français pour mieux comprendre la teneur des changements qui suivent la Conquête. L'historienne Lucia Ferreti souligne que les vocations religieuses, surtout chez les femmes, sont importantes durant la période française. Effectivement, entre 1650 et 1762, six cent trente femmes et deux cent onze hommes sont entrés en religion. Précisons que les femmes issues de familles fortunées préfèrent les communautés cloîtrées qui sont plus prestigieuses. Même si les vocations sont nombreuses, cette période est caractérisée par le manque de prêtre dans plusieurs paroisses de campagne. Même si l'encadrement est déficient, il n'en demeure pas

moins que la dévotion de la population est très marquée notamment chez l'élite où l'on observe, dans les testaments, une importance de la sollicitation des prières pour le repos de l'âme des défunts de même que des dons aux communautés religieuses^[35]. Durant cette période, le Clergé est fortement surveillé et soutenu par l'État qui finance ses activités. Ferreti résume ainsi la relation entre le pouvoir civil et le clergé :

Le régime français, sous le rapport religieux, a donné au Canada un peuple catholique, un clergé et des communautés composées d'une élite de Français et d'une majorité de colons, des institutions sociales ayant d'emblée un caractère religieux tout en étant orientées par les interventions du pouvoir civil qui les soutient financièrement, une Église habituée à la loyauté à la couronne et subordonnée à l'État, mais dans la collaboration mutuelle et le respect par chacun des pouvoirs et des prérogatives de l'autre.^[36]

Autrement dit, sous le Régime français, les liens entre l'Église et l'État sont étroits de sorte qu'une profession religieuse constitue une voie qui ne manque pas de prestige pour la noblesse canadienne. Or, la Conquête bouleverse cette situation et l'Église devra s'adapter à un contexte nouveau. Bien que le clergé conserve plusieurs des pouvoirs dont il bénéficiait auparavant (possession de seigneurie, droit de percevoir la dîme, etc.), plusieurs changements s'opèrent sous le Régime anglais^[37]. Notamment, l'État ne finance plus les activités de l'Église qui doit désormais compter sur la charité privée et sur ses propres sources de revenus. De surcroît, le clergé catholique est nouvellement confronté à la « concurrence » protestante et connaît aussi des tensions internes entre francophones et anglophones. De plus, des divisions ethniques opposent également les Français aux Canadiens puisque les premiers, représentés par les Sulpiciens, tentent d'éviter que les seconds gagnent en influence. Il est possible que ces difficultés auxquelles le clergé canadien doit faire face expliquent pourquoi la vie en communauté religieuse a perdu de son attrait chez les nobles. En dépit de ces changements, les communautés religieuses de Montréal, Trois-Rivières et Québec parviennent à bien vivre en maintenant une bonne relation avec les autorités britanniques et grâce à l'exploitation de leurs seigneuries^[38].

Dans le contexte qui prévaut après la Conquête, les communautés féminines connaissent moins de difficultés que les communautés masculines puisque les autorités britanniques sont méfiantes à l'égard de ces dernières et vont même jusqu'à décréter la suppression des Jésuites et des Récollets. Seuls les Sulpiciens, en tant que communauté séculière, peuvent poursuivre le recrutement^[39]. Toutefois, ils recrutent peu puisqu'en 1792, la communauté n'est composée que de sept membres. Précisons que cet ordre est, tant sous les Régimes anglais que français, réticent à recruter des Canadiens. Il s'en suit, au XIX^e siècle, des tensions ethniques entre le Haut-Clergé, majoritairement composé de Canadiens, et les Sulpiciens, principalement des Français ayant émigré^[40].

Étant donné que l'Ordre de Saint-Sulpice recrute peu de Canadiens, pour les hommes, il ne reste qu'un seul débouché pour entrer en religion : le clergé séculier régulier c'est-à-dire la prêtrise. Or, cette avenue est moins intéressante pour la noblesse canadienne puisque, tout au long du Régime anglais, l'Église est dans une position peu enviable puisqu'elle doit face à la concurrence des autres religions, à des tensions internes de même qu'à l'austérité des administrateurs britanniques qui menacent de lui retirer ses privilèges. De surcroît, la prêtrise est une charge très exigeante, et ce, surtout au tournant du XIX^e siècle comme l'explique Serge Gagnon dans son ouvrage *Quand le Québec manquait de prêtres : la charge pastorale au Bas-Canada*. Plusieurs tâches, dont la confession, s'avèrent difficiles pour certains prêtres et ajoutons que, pour répondre aux besoins des fidèles, certains sont appelés à servir dans deux paroisses ou encore à poursuivre leurs activités jusqu'à un âge avancé[41]. Il s'agit là de quelques-unes des conséquences de la baisse du recrutement qui se manifeste par une pénurie de prêtres durant les premières décennies du Régime anglais. Entre 1775 et 1798, on compte, en moyenne, entre cinq et six nouveaux prêtres par année, mais ce chiffre baisse à trois ou quatre entre 1799 et 1810. À partir de 1811, les ordinations augmentent en passant de 6,5 entre 1811 et 1816 à 13,83 entre 1835 et 1840. Ce manque de prêtres n'est pas sans conséquence puisque les croyants sont moins bien encadrés ce qui aurait pu provoquer un certain relâchement de la ferveur religieuse. Ce phénomène n'est pas seulement propre au Canada puisqu'il s'observe aussi en Europe[42].

Les historiens attribuent la faiblesse du recrutement aux idées de la deuxième moitié du XVIII^e et du début du XIX^e siècle qui ne sont pas propices aux vocations chez l'élite canadienne-française. Serge et Louise Gagnon supposent que l'influence des idées de la philosophie des Lumières pourrait expliquer pourquoi l'élite, des deux côtés de l'Atlantique, est de moins en moins attirée par l'Église. Autrement dit, les idées des Lumières auraient diminué le prestige attaché à la vie religieuse. Aussi, dans la première moitié du XIX^e siècle, plusieurs de représentants de l'élite, dont les Patriotes qui se soulèvent en 1837-1838, tiennent des propos anticléricaux. Finalement, selon certains historiens, il est probable que le fait que les gens de l'élite côtoient des protestants ait eu un impact sur les vocations religieuses[43].

Pour faire face à cette tiédeur des élites, les autorités religieuses se tournent vers la paysannerie pour remédier à la pénurie de prêtres[44]. C'est ainsi qu'au début du XIX^e siècle, trois collèges classiques ouvrent à la campagne ce qui permettra à des fils de paysans, d'artisans et de professionnels d'accéder à la prêtrise[45]. Entre temps, la pénurie de prêtres a été atténuée par la venue de nombreux prêtres français. Ils sont un peu plus d'une cinquantaine à fuir la Révolution française de sorte qu'au début du XIX^e siècle, ils composent environ le tiers de l'épiscopat. Serge Gagnon précise qu'ils forment, en quelque sorte, l'élite du clergé canadien puisqu'ils sont mieux formés que leurs homologues canadiens et qu'ils sont bilingues puisqu'ils ont effectué un séjour

en Angleterre avant de gagner la colonie^[46]. Bref, entre l'élite du clergé canadien composée de Français réfugiés et sa base qui compte de plus en plus de prêtres de milieux modestes, les nobles du premier tiers du XIX^e siècle ont pu estimer que la carrière ecclésiastique présentait peu d'intérêt.

En étudiant les trois familles nobles de notre groupe, nous croyons que d'autres pistes de réflexion pourraient aider à mieux comprendre la baisse des vocations religieuses chez la noblesse canadienne. Tout d'abord, nous pensons que les vocations religieuses étaient, sous le Régime français, l'un des moyens privilégiés pour éviter la division du patrimoine familial de génération en génération chez les familles nombreuses. C'est ce que nous avons observé chez les deux seules familles de notre groupe qui compte plus de dix enfants. Sur les onze enfants nés de l'union de Jean-Louis de Lacorne (1666-1732) et d'Anne Pecaudy de Contrecoeur (1667-1752) ayant atteint l'âge adulte, six sont entrés dans un ordre religieux (deux hommes et quatre femmes). Chez les Ramezay, sur les dix enfants ayant atteint l'âge de 15 ans, deux femmes sont devenues religieuses. Sous le Régime anglais, la natalité chez les familles nobles est plus faible de sorte que la division du patrimoine est moins problématique. Nous pensons donc que la stratégie de placer ses enfants dans une communauté religieuse est désormais peu employée puisque les familles sont moins nombreuses. D'ailleurs, le seul individu de notre groupe à être entré en religion sous le Régime anglais (Guillaume-Mathieu de Lorimier) est fils unique alors nous pouvons exclure que son choix de carrière résulte d'une stratégie pour éviter la division du patrimoine familial.

Nous pensons qu'un autre facteur pourrait expliquer la baisse des vocations religieuses : les difficultés financières des nobles qui empêcheraient ceux-ci de payer la dot. Avant la Conquête, il semble que le montant de la dot ait influencé les vocations féminines au sein des familles étudiées. En effet, cinq des femmes ont fait leur profession de foi avant 1722 alors que pour les deux autres ce fut en 1744 et 1754. Cette observation s'explique probablement par le fait qu'en 1722, l'État augmente à 5 000 livres la dot minimale exigée pour entrer dans une communauté religieuse. Cette décision provoque une baisse des vocations religieuses si bien qu'en 1732, l'État revient sur sa décision en abaissant le montant de la dot à 3 000 livres^[47]. Même si le recrutement reprend, le nombre de religieuses n'est pas aussi élevé qu'auparavant ce qui s'explique notamment par la crise économique provoquée par la guerre de Conquête qui aurait pu empêcher les parents de jeunes femmes de payer la dot^[48].

Après avoir étudié le parcours des femmes et des hommes ayant consacré leur vie à Dieu, nous croyons que, pour les nobles ayant débuté leur vie active sous le Régime français, une

carrière religieuse constitue un choix intéressant, et ce, particulièrement pour les individus issus d'une famille de plus de dix enfants. Ce choix de vie s'effectue généralement au début de la vingtaine ce qui permet aux nobles d'atteindre des fonctions fort intéressantes et prestigieuses. En revanche, chez les hommes et les femmes qui ont amorcé leur carrière sous le Régime anglais, on constate une baisse importante des vocations religieuses ce qui dénote un changement de comportement. Comme nous l'avons exposé, cette situation s'explique par de multiples facteurs, dont la montée de la pensée laïque, au sein de l'élite et la position difficile dans laquelle se trouve l'Église après la Conquête (nouveau contexte politique, divisions internes, etc.). Outre ces changements abordés par les historiens des dernières décennies, nous pensons que deux autres facteurs sont à l'origine de la baisse des vocations religieuses au sein de la classe nobiliaire soit le fait que les familles sont moins nombreuses sous le Régime anglais et que celles-ci éprouvent des difficultés financières qui les empêchent de payer la dot. Autrement dit, il semble que, sous le Régime anglais, d'une part les carrières religieuses intéressent moins la noblesse et, d'autre part, les familles nobles ne soient plus en mesure de fournir autant d'effectifs aux communautés religieuses qu'auparavant.

Le Haut-Clergé a bien remarqué ces changements et fait face à la situation en se tournant vers la paysannerie et la petite bourgeoisie dès le début du XIX^e siècle pour recruter et former de nouveaux prêtres. Or, il faut attendre la fin des Rébellions de 1837-1838 avant d'observer un véritable renouveau religieux chez le peuple qui s'opère sous l'épiscopat Monseigneur Ignace Bourget (1840-1876). Effectivement, le contexte post-rébellion et la réorganisation de l'Église permettent à celle-ci de gagner en influence et d'exercer des pressions au niveau politique[49].

[1] Voici quelques exemples : Jean-Baptiste-Arthur Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds-muets, vol. 1, 1910, 543 p., Albert Jamet, *Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec : 1636-1716*, Québec, Hôtel-Dieu de Québec, 1984, 444 p., sœur Marguerite-Marie, *Les Ursulines des Trois-Rivières depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, Trois-Rivières, P.V. Ayotte, libraire-éditeur, 1888, volume 1, 557 p., sœur Saint-Félix, *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec : histoire du Monastère de Notre-Dame des Anges (religieuses hospitalières de la miséricorde de Jésus), ordre de Saint-Augustin*, Québec, C. Davreau, 1882, 743 p., François Daniel, *Histoire des grandes familles françaises du Canada; ou, Aperçu sur le chevalier Benoist et quelques familles contemporaines*, Montréal, Eusèbe Sénécal imprimeur-éditeur, 1867, 553 p.

[2] Par exemple, l'annaliste des Augustines explique que la grande dévotion de Marie-Angélique de

Boishébert l'encourage à entrer dans la communauté et ce, malgré les efforts de sa mère pour l'en dissuader. Sœur Saint-Félix, *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec : histoire du Monastère de Notre-Dame des Anges (religieuses Hospitalières de la miséricorde de Jésus), ordre de Saint-Augustin*, Québec, C. Davreau, 1882, p. 341-342, 385 et 720.

[3] Pierre-Georges Roy, *Bulletin de recherches historiques*, Lévis, s.é., vol. 1, no 1 (janv. 1895)-vol. 70, no 2 (avril 1968).

[4] Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, vol. 10: Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764, 1999, p. 331-373 et 396.

[5] Nous avons observé cette chute des vocations dans le rapport de recherche produit lors notre maîtrise en histoire, profil histoire appliquée dans lequel nous traitons du sort de la noblesse canadienne sous le Régime anglais (1760-1840). Dans nos recherches, nous avons suivi trois familles nobles (Ramezay, Lacorne et Lorimier) sur plusieurs générations ce qui nous a permis d'avoir un portrait de la manière dont la noblesse a réagi à la perte de ses privilèges et de ses liens étroits avec le gouvernement après la Conquête. Joëlle Thérien, *La noblesse canadienne sous les régimes français et anglais. Étude du parcours de trois familles nobles (Ramezay, Lacorne et Lorimier)*, Rapport de recherche de M.A. (histoire appliquée), Université du Québec à Montréal, 2013, 147 p.

[6] Lorraine Gadoury, *op. cit.*, p. 18-20.

[7] François-Joseph Ruggiu, « La noblesse du Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Histoire, économie et société*, 27, 4 (décembre 2008), p. 67-85.

[8] Précisons que Lorraine Gadoury est la première à avoir dressé, de manière rigoureuse, une liste exhaustive des nobles canadiens et à avoir proposé une définition de la noblesse canadienne. L'historienne-démographe a identifié que ce groupe social s'était formé autour de onze hommes ayant été anoblis dans la colonie et de 170 immigrants. Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances - Comportements démographiques et alliances de la noblesse de Nouvelle-France*, Montréal, Hurtubise HMH, 1992, coll. « Cahiers du Québec », p. 21 et 66-72.

[9] Pour approfondir le sort de la noblesse canadienne après la Conquête voir Joëlle Thérien, *op. cit.*

[10] Cette décision repose sur le fait que la quatrième était composée de plus de soixante-dix individus et, pour la grande majorité d'entre eux, nous avons trouvé que très peu de renseignements sur leur parcours.

[11] Les dates et les lieux de naissances, de mariage et de mort des individus à l'étude ont été trouvés par la consultation de plusieurs bases de données. La majorité des informations proviennent de la base de données du PRDH (Programme de recherche en démographie historique, *Registre de la population du Québec ancien, 1621-1799*, banque de données informatisée, Montréal, Université de Montréal) et des tables de généalogiques d'Yves Drolet (Yves Drolet, membre de la Société généalogique canadienne-française, *Tables généalogiques de la noblesse québécoise du XVII^e au XIX^e siècle*, Montréal, 2007). Autres bases de données consultées : La Fédération québécoise des sociétés de généalogie en partenariat avec la Fédération française de généalogie, *Fichier origine*, <<http://www.fichierorigine.com>> (août 2011);

Ancestry, <<http://www.ancestry.ca>> (janvier 2012) qui regroupe les renseignements du fonds Drouin; *Mes aïeux*, <<http://www.mesaieux.com>> (janvier-février 2012) et Institut généalogique Drouin, *Généalogie Québec*, <<http://www.genealogiequebec.com>> (janvier 2012).

[12] D'ailleurs, de nombreux nobles canadiens ont intégré les troupes de la Marine ou les troupes de Terre à l'aube de la Conquête.

[13] Les démographes fixent l'âge du célibat définitif à cinquante ans. Spécifions qu'en vertu des informations dont nous disposons, deux hommes et cinq femmes sont considérés comme « célibataire définitif ».

[14] Lorraine Gadoury, *op. cit.*, p. 64-65.

[15] Benoit Grenier, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 99 et 115.

[16] Isabelle Tanguay, *Destin social d'une famille noble canadienne, les Boucher et leurs alliés (1667-1863)*, Mémoire de M. A. (histoire), Université de Montréal, 2000, p. 40-42.

[17] Lorraine Gadoury, *op. cit.*, p. 65 et 70.

[18] Sœur Marguerite-Marie, *op. cit.*, p. 249.

[19] Lorraine Gadoury, *op. cit.*, p. 70-71.

[20] Marcel Trudel, *Les écolières des Ursulines de Québec 1639-1686*, Montréal, Hurtubise, coll. « Cahiers du Québec », p. 37-39.

[21] Micheline D'Allaire, « Ramezay, Marie-Charlotte de », *DBC*, vol. III.
<http://www.biographi.ca/009004-119.01f.php?&id_nbr=1611&&PHPSESSID=s9ltdoupjuanagsnv3ov3c2ur3> (hiver 2011).

[22] Sœur Marguerite-Marie, *op. cit.*, p. 244-245.

[23] Fiche de famille de Claude de Ramezay et de Charlotte Denis tirée de la base de données du PRDH et

Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 37-38.

[24] Sœur Marguerite-Marie, *op. cit.*, p. 249.

[25] Lorraine Gadoury, *op. cit.*, p. 67-71.

[26] *Ibid.*, p. 68-71.

[27] *Ibid.*, p. 71.

[28] Sœur Marguerite-Marie, *op. cit.*, p. 244 et 249.

[29] Cure : fonction à laquelle sont attachées la direction et l'administration spirituelle d'une paroisse. Larousse « Cure » dans *LAROUSSE*.
<<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cure/21143>> (2 février 2014)

[30] À cette époque, il n'y a qu'un seul évêque dans la vallée du Saint-Laurent puisqu'il faudra

attendre 1836 avant la création du diocèse de Montréal. « Évêque de Montréal (1836 - 1840) » dans *Diocèse de Montréal*. <<http://www.diocesemontreal.org/leglise-a-montreal/notre-histoire/nos-eveques/mgr-jean-jacques-lartigue/articles/eveque-de-montreal-401836---184041.html>> (2 février 2014)

[31] Jean-Guy Pelletier, « La Corne de Chaptas, Joseph-Marie (Jean-Marie) de », *DBC*, <http://www.biographi.ca/EN/009004-119.01-f.php?id_nbr=2003> et « La Corne, l'abbé Jean-Marie de », dans Jean-Baptiste-Arthur Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds-muets, vol. 1, 1910, p. 289.

[32] « Père Maurice de la Corne », dans Odoric-Marie Jouve, *Dictionnaire biographique des Récollets missionnaires en Nouvelle-France, 1615-1645 - 1670-1849*, Saint-Laurent, Bellarmin impression, 1996 et Boucherville, Marc Veilleux, p. 213-221 et « La Corne, Rév. Père Jean-Louis-Maurice de », dans Jean-Baptiste-Arthur Allaire, *op. cit.*, p. 289

[33] « Lorimier, L'abbé Guillaume-Mathieu de », dans Jean-Baptiste-Arthur Allaire, *op. cit.*, p. 351.

[34] Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 371-373.

[35] Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999, p. 25 et 31 et René Hardy, *Contrôle social et mutation religieuse au Québec*, Boréal, Montréal, 1999, p. 210-211.

[36] Lucia Ferretti, *op. cit.*, p. 32.

[37] René Hardy, *op. cit.*, p. 212.

[38] Lucia Ferretti, *op. cit.*, 23-26, 31-33, 43 et 54.

[39] Lucia Ferretti, *op. cit.*, p. 199 et Serge et Louise Gagnon, «Le milieu d'origine du clergé québécois 1775-1840 : mythes et réalités», *RHAF*, 37, 3, 1983, p. 374.

[40] Rolland Litalien, « Les sulpiciens au Canada de 1657 à aujourd'hui », *Cap-aux-Diamants*, 58, 1999, p. 17.

[41] Serge Gagnon *Quand le Québec manquait de prêtres : la charge pastorale au Bas-Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 30-32 et 330-333.

[42] Serge et Louise Gagnon, « Le milieu d'origine du clergé québécois 1775-1840 : mythes et

réalités », *RHAF*, 37, 3, 1983, p. 376-377, 380-381 et 392-393 et Lucia Ferretti, *op. cit.*, p. 53.

[43] Serge et Louise Gagnon, *loc. cit.*, p. 388-389 et 392-393 et René Hardy, *op. cit.*, p. 205.

[44] Serge et Louise Gagnon, *loc. cit.*, p. 392-393.

[45] Lucia Ferretti, *op. cit.*, p. 53.

[46] Serge Gagnon, *op. cit.*, p. 30-32 et 330-333.

[47] Micheline D'Allaire, *L'Hôpital-Général de Québec 1692-1764*, Fides, Montréal, 1971, coll. Fleur de Lys, p. 95-97.

[48] *Id.*, *Les dots des religieuses au Canada français, 1693-1800. Étude économique et sociale*, Hurtubise HMH, 1986, Cahiers du Québec, collection Histoire, p. 51.

[49] Lucia Ferretti, *op. cit.*, p. 37-66.